



Serley, le 07-11-2022

Madame, Monsieur,

Le SICED BRESSE NORD œuvre sur son territoire à la simplification du geste de tri et à l'harmonisation des schémas de collecte des déchets.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le SICED étend les consignes de tri à **tous les emballages plastiques** en mettant en place la simplification du geste de tri.

Désormais, tous les emballages pourront être triés : les emballages en métal, en carton et tous les emballages en plastique sans exception.

Quelques exemples : Barquettes de jambon avec blister, pots de yaourt, sachets plastiques, films alimentaires, tubes de dentifrice, recharges de savon ...

Pour vous accompagner dans ce changement, un mémo-tri est joint à ce courrier.

Une fois vos emballages triés, leur recyclage permettra de réutiliser les matières pour produire de nouveaux emballages et objets en préservant les ressources naturelles.

Leur mode de collecte évolue également. Tous ces emballages seront à déposer vidés, sans être lavés ni emboîtés dans **les sacs jaunes de « Tri sélectif »** fournis gratuitement à cet effet. Les rouleaux de sacs jaunes seront disponibles auprès de votre Mairie à compter du 8 décembre prochain. En cas de doute, vous trouverez toutes les consignes de tri imprimées sur le sac.

Ces sacs jaunes de « Tri sélectif » seront collectés à votre porte tous les 15 jours, **les semaines paires**. Les sacs seront présentés pleins et parfaitement fermés et seront disposés devant votre domicile ou au lieu de regroupement habituel, sur le domaine public, sans gêne ni risque pour les usagers de la route, la veille de la collecte au soir.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, seuls les **papiers journaux magazines** et le **verre** seront à déposer en **point d'apports volontaires**. Les points d'apports volontaires seront maintenus et disposeront d'une colonne de **couleur verte** pour collecter le verre et d'une colonne de **couleur bleue** pour collecter les papiers journaux magazines.

Enfin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la collecte en porte à porte de vos **ordures ménagères résiduelles** s'effectuera tous les 15 jours, **les semaines impaires**. De même, les ordures ménagères seront déposées dans des sacs parfaitement fermés. Les usagers disposant de bacs sont priés de déposer préalablement les ordures dans des sacs fermés dans ce bac. Le bac à ordures ménagères (couvercle fermé) ou les sacs parfaitement fermés seront présentés pleins et disposés sur le domaine public, sans gêne ni risque pour les usagers de la route, la veille de la collecte au soir.

En résumé :

- Déposez vos ordures ménagères en sac ou en bac et présentez-les à la collecte les semaines impaires,
- Déposez les emballages triables (plastique, cartonnets, briques alimentaires et aluminium), vides, non lavés et non emboîtés dans les sacs jaunes et présentez-les à la collecte les semaines paires,
- Déposez les papiers journaux magazines en point d'apports volontaires dans la colonne bleue,
- Déposez le verre en point d'apports volontaires dans la colonne verte.

Vous trouverez au verso de ce courrier, le calendrier de collectes 2023.

Le service Collecte et Valorisation des Déchets se tient à votre disposition pour répondre à vos questions. Vous pouvez le joindre au 03 85 76 98 45 ou par mail à [contact@sicedbressenord.fr](mailto:contact@sicedbressenord.fr).

**Vous êtes acteurs de la réussite de ces changements, votre rôle est essentiel.**

Je vous remercie par avance pour vos gestes de tri quotidiens et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président,  
Julien GANDREY

SICED Bresse Nord



391 rue des Autelins 71310 Serley • Tel : 03 85 76 98 45 • mail : [contact@sicedbressenord.fr](mailto:contact@sicedbressenord.fr)



[www.siced-bresse-nord.fr](http://www.siced-bresse-nord.fr)



SICED BRESSE NORD